



Bulletin de Justice N° 83 du mois de Juillet 2025

Retour au parti unique et droits humains à l'épreuve ...

Qui « prépare une tombe suffisamment grande pour contenir le Burundi » au cimetière de Mpanda ?



Le mardi 29 juillet 2025, le Président Evariste Ndayishimiye (voir photo à gauche) a accusé les fonctionnaires de préparer au cimetière de Mpanda (photo en bas) une tombe suffisamment grande pour contenir le Burundi car ils sont en train de le mener à sa mort. Il leur reproche de ne pas dénoncer le marché noir du carburant qui paralyse la vie économique et de continuer ainsi l'œuvre des putschistes de 2015.

Mais en réalité, à qui incombe cette lourde responsabilité ? Le présente édition du Bulletin de justice tente de répondre à cette question tout en proposant des solutions.

Dans un discours tenu à l'occasion de la semaine dédiée à la diaspora burundaise le 29 juillet 2025, le Président de la République Evariste Ndayishimiye a accusé les fonctionnaires de « *préparer une tombe suffisamment grande pour contenir le Burundi* » au cimetière de Mpanda car, selon lui, ils sont en train mener le pays « *vers sa mort* » par leur silence complice face à la persistance d'un marché noir du carburant.¹ C'est une manœuvre qui s'inscrit « *dans l'agenda des putschistes de 2015 qui ne sont pas parvenus à renverser le pouvoir par le canon et qui ont décidé de recourir à l'arme économique* », a-t-il martelé.²

Mais l'opinion au Burundi ne croit plus à la rhétorique populiste de Evariste Ndayishimiye car, depuis son accession au pouvoir en 2020, il n'a plus de solution à offrir face à la crise socio-politique et économique qui frappe le pays depuis 2015. En effet, le manque des devises étrangères est « *la conséquence directe du gel des appuis budgétaires internationaux. Le Burundi a vu plusieurs de ses partenaires suspendre leur soutien en raison des violations des droits humains et du contexte politique tendu* ».³

Cette réalité amère a été reconnue publiquement par Gervais Ndirakobuca, alors Premier ministre, lorsqu'il avoua en mars 2024 devant les Parlementaires que la racine du problème des devises et du carburant est « *à situer dans la crise du 3ème mandat de feu président Pierre Nkurunziza ...ce qui est important, c'est de noter que ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui, ce sont les conséquences des sanctions infligées au Burundi de 2015 à 2020* », avait-il concédé.⁴

A vrai dire, le régime de Evariste Ndayishimiye a accentué la descente aux enfers du Burundi depuis 2020 car les violations des droits de l'homme observées sous le régime de son prédécesseur Pierre Nkurunziza restent d'actualité, ce qui n'a pas facilité le rétablissement de la coopération avec les partenaires du Burundi. Puis, il n'a pas non plus collaboré avec les mécanismes internationaux de protection des droits humains comme le Conseil des Droits de l'Homme.

Sur le plan interne, le dialogue politique reste au point mort sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha, malgré le jugement de la cour de justice de l'EAC de novembre 2021 qui a invalidé le troisième mandat de feu président Pierre Nkurunziza en 2015 du fait que la Cour constitutionnelle du Burundi avait violé cet accord de paix et la constitution de 2005. Ndayishimiye a plutôt avancé le rouleau compresseur contre l'opposition politique et la société civile pour concentrer le pouvoir entre les mains du seul parti présidentiel CNDD-FDD.

Une des conséquences de sa politique qui mène le pays à la ruine est le processus électoral 2025-2027, dont la mascarade électorale de juin 2025 qui a consacré le retour au monopartisme en remettant définitivement en question les acquis démocratiques des années 90.

¹ Africa RADIO, **Crise économique au Burundi: le président accuse les fonctionnaires de conduire le pays "à sa mort"**, Lien :<https://www.africaradio.com/actualite-110431-crise-economique-au-burundi-le-president-accuse-les-fonctionnaires-de-conduire-le-pays-a-sa-mort>

² Séquence sonore des propos en Kirundi traduite en Français par la Rédaction

³ BURUNDI FACTS, 8 Août 2025, **Crise persistante du carburant au Burundi : des boucs émissaires plutôt que des solutions** Lien : <https://burundifacts.org/crise-persistante-du-carburant-au-burundi-des-boucs-emissaires- plutot-que-des-solutions>

⁴ IWACU cité par Bulletin de Justice N° 70 du 30 Mai 2024 Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/06/Bulletin_Justice_N%C2%B0_70_Mai_2024.pdf

Autrement dit, la lourde responsabilité de ceux qui « *préparent une tombe suffisamment grande pour contenir le Burundi* » revient en premier lieu au Président Ndayishimiye et ses proches collaborateurs et non aux pauvres fonctionnaires qui évoluent dans un contexte de verrouillage de l'espace démocratique, de violations des droits humains et des crimes économiques impunis.

Puis, il ne convient plus pour le Chef de l'Etat de jeter la responsabilité de la crise économique sur les putschistes de 2015 alors qu'il dispose de tous les leviers politiques pour la croissance et le développement du pays.

Maintenant que le CNDD-FDD règne sans partage sur toutes les institutions étatiques, il y a lieu de s'inquiéter de l'avenir de la démocratie et du respect des principes de bonne gouvernance et de participation citoyenne qui impactent négativement sur le développement socio-économique du pays.

Dans le cadre de sa mission de contribuer à la promotion d'un Etat de droit au Burundi, SOS-Torture Burundi souhaite, à travers le présent numéro, attirer l'attention des autorités burundaises et de la communauté, tant nationale qu'internationale, sur la dérive autoritaire du régime burundais qui accentue le recul démocratique et les violations des libertés fondamentales des citoyens.

La première partie est consacrée au rappel des fraudes orchestrées par le parti au pouvoir et la commission électorale nationale indépendante (CENI) qui lui est inféodée lors des élections législatives et communales du 5 juin 2025. La deuxième partie traite des conséquences de la monopolisation des institutions étatiques par le CNDD-FDD. La troisième et dernière partie porte sur le rôle de la population dans la préservation des acquis démocratiques. Une conclusion générale et des recommandations viendront clore ce numéro.

La Rédaction

Des fraudes électorales qui « légitiment » le retour au monopartisme



Des électeurs au bureau de vote à l'école primaire Musama de Gitega, le 5 juin 2025 / Source AFP

Le Burundi a tenu des élections législatives et communales le 5 juin 2025 ainsi que les élections sénatoriales le 23 juillet 2025. Le déroulement de ce scrutin a été fort apprécié par le Chef de l'Etat tandis que de nombreux observateurs des partis politiques, de la société civile et de l'Eglise catholique ont dénoncé les fraudes massives qui ont caractérisé ces élections.

Ainsi, dans son message à la nation à l'occasion de la célébration du 63^{ème} anniversaire de l'indépendance du pays, le 1^{er} juillet 2025, le Président Evariste Ndayishimiye s'est réjoui du fait que cette commémoration ait eu lieu « *après des élections qui se sont déroulées dans la sécurité et la sérénité totales* ».

Il a mis en garde toute personne qui se laisserait « *manipuler pour tenter de combattre la démocratie que nous avons adoptée* » et qu'une telle personne sera « *déclarée ennemie de tout le pays* ». En guise d'illustration du bon déroulement du processus électoral, le Président Ndayishimiye a indiqué que « *les observateurs venus des pays voisins ou éloignés qui avaient fait le déplacement pour suivre et observer le déroulement des élections sont rentrés satisfaits, et ils ont vu que les Burundais sont de braves gens, qu'ils sont politiquement matures* ». ⁵

Un scrutin tenu dans un climat délétère de marginalisation, d'intimidation et de répression

Alors que le Président Evariste Ndayishimiye versait dans l'autosatisfaction du déroulement des élections législatives le 1^{er} juillet 2025, les observateurs de la société civile et les évêques de l'Eglise catholique

avaient déjà tiré la sonnette d'alarme sur de nombreuses irrégularités qui ont caractérisé ces élections.

C'est ainsi qu'une vingtaine d'organisations de la société civile avaient déploré, dans une déclaration commune du 16 juin 2025 que « *les élections se sont déroulées dans un climat de restriction des droits électoraux marqué par des pratiques frauduleuses, la marginalisation de l'opposition et l'intimidation politique, une répression sans précédent avec la complicité de la CENI ⁶ inféodée au pouvoir, débouchant ainsi sur une mascarade électorale* ». ⁷

Quant aux évêques de l'Eglise catholique, ils ont signalé qu'« *il y a des bureaux de vote qui ont été ouverts avant l'heure prévue par la loi. D'autres ont été ouverts à l'heure, mais les mandataires et les observateurs n'ont pas été autorisés à y entrer. Une fois autorisés, ils ont constaté qu'il y avait eu un bourrage suspect des urnes* ». Les évêques ont également rapporté « *des cas de votes multiples et des votes forcés et d'autres irrégularités incluant l'utilisation de multiples cartes d'électeurs* ». Pour eux, ces irrégularités portent atteinte à la crédibilité des résultats proclamés. En conséquence « *ils interpellent les Burundais à*

⁵ Présidence, 2 juillet 2025, MESSAGE A LA NATION DE SON EXCELLENCE EVARISTE NDAYISHIMIYE LORS DU 63EME ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE, Lien : <https://presidence.gov.bi/2025/07/02/message-a-la-nation-de-son-excellence-evariste-ndayishimiye-lors-du-63eme-anniversaire-de-lindependance>

⁶ Commission Electorale Nationale Indépendante.

⁷ Acat-Burundi, 16 juin 2025, Élections législatives et communales du 5 juin 2025 au Burundi « Urnes sous contrôle, voix muselées : alerte de la société civile burundaise » Déclaration <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2025/06/Declaration-publique-des-organisations-de-la-societe-civile-burundaise-pour-les-elections-legislatives-et-communales-du-5-juin-2025.pdf>

repenser et à réajuster la manière de concevoir la démocratie afin d'améliorer le processus électoral tant au niveau du cadre légal qu'au niveau des instances organisatrices ». ⁸

S'agissant des observateurs étrangers de l'Union africaine et de la CIRGL⁹, tacitement évoqués par le Président Ndayishimiye, ils ont salué dans leurs rapports le déroulement « *pacifique* » des élections ainsi que le « *climat de liberté et de transparence* » qui ont caractérisé le processus.

Cependant, le contenu de ces rapports a été aussitôt démenti par des observateurs de la société civile burundaise et des organisations internationales dont l'ONG Human Rights Watch (HRW) qui note que « *cette évaluation contraste fortement avec le propre cadre normatif de l'UA en matière de démocratie, d'élections et de droits humains, qui promeut des processus électoraux crédibles, inclusifs et transparents* ». ¹⁰

Des résultats contestés et prémises d'un retour au système de parti unique

Le retour au système de parti unique est illustré notamment par le fait que le parti présidentiel s'est octroyé la totalité des sièges à l'Assemblée Nationale, au Sénat et aux conseils communaux. Comme si cela ne suffi-

sait pas, les postes des administrateurs communaux et de gouverneurs de provinces sont exclusivement occupés par les militants du parti au pouvoir.

En effet, la CENI a rendu public les résultats provisoires des élections législatives et communales du 05 juin 2025 en date du 11 juin 2025. Le parti au pouvoir a obtenu un score sans appel de 96% des suffrages exprimés et 100% des sièges à l'assemblée Nationale et dans les Conseils communaux. Sans surprise, les résultats des élections tels qu'annoncés par la CENI ont été validés par la Cour constitutionnelle à travers l'arrêt RCCB 457 du 20 juin 2025. ¹¹

Quant aux élections sénatoriales qui ont eu lieu le 23 juillet 2025, la CENI a proclamé les résultats provisoires le 25 juillet 2025. La totalité des sièges à pourvoir, dans les cinq provinces qui composent le Burundi selon la nouvelle délimitation territoriale, a été obtenue par le parti Cndd-Fdd au pouvoir. Aux dix élus se sont ajoutés trois sénateurs cooptés qui sont issus de l'ethnie Twa. ¹² La cour constitutionnelle a validé ces résultats par son arrêt du 27 juillet 2025. ¹³

Pour les partis politiques d'opposition, l'annonce de ces résultats, depuis le scrutin de juin 2025 a suscité un profond sentiment de regret, de colère et de frustration ¹⁴. S'exprimant dans les colonnes du journal Iwacu, le candidat indépendant aux élections législatives Jules NIYONGABO a déploré que ces résultats soient les prémises d'un retour au système de parti unique. Il a rappelé que même le héros de l'indépendance, Prince Louis Rwagasore, n'avait pas obtenu plus de 70% des sièges alors que l'ensemble des Burundais aspiraient à se libérer du colonialisme, un système oppresseur. Tous les partis d'opposition ont dénoncé unanimement un scrutin entaché de fraudes.

⁸ Vatican news, Burundi: **les évêques exhortent à « repenser la démocratie »** <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2025-06/burundi-les-vevques-exhortent-a-repenser-la-maniere-de-conce.html>

⁹ Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

HRW, Burundi : Des élections sans opposition, Lien : <https://www.hrw.org/fr/news/2025/06/12/burundi-des-elections-sans-opposition>

¹¹ ARRET RCCB 453 RENDU PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE DU BURUNDI SIEGEANT EN MATERE DE CONTROLE DE REGULARITE DES ELECTIONS LEGISLATIVES (DEPUTES)ET PROCLAMMATION DES RESULTATS DEFINITIFS Lien : <https://www.ceniburundi.bi/arrêt-rccb-453-rendu-par-la-cour-constitutionnelle-du-burundi-siegeant-en-matere-de-contrôle-de-regularite-des-elections-legislatives-et-proclamation-des-resultats-definitifs>

¹² CENI-Burundi, **Les résultats des élections des sénateurs de juillet 2025 sont connus**, Lien : <https://www.ceniburundi.bi/ceni-burundi-les-resultats-des-elections-des-senateurs-de-juillet-2025-sont-connus>

¹³ ARRET RCCB 458 RENDU PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE DU BURUNDI SIEGEANT EN MATIERE DE CONTROLE DE REGULARITE DES ELECTIONS LEGISLATIVES (SENATORIAL) ET PROCLAMATION DES RESULTATS DEFINITIFS Lien : <https://www.ceniburundi.bi/arrêt-rccb-458-rendu-par-la-cour-constitutionnelle-du-burundi-siegeant-en-matiere-de-contrôle-de-regularite-des-elections-legislatives-senatorial-et-proclamation-des-resultats-definitifs>

¹⁴ Journal IWACU, « Rien n'arrête le vol de l'aigle », N°848 du Vendredi 13 juin 2025, p.5.

Quant à l'économiste, Jean NDENZAKO, il constate qu'« *avec 62% de la population vivant dans l'extrême pauvreté, il est difficile de concevoir un soutien authentique de 96%* »¹⁵ Cette situation de pauvreté est également confirmée par un rapport établi par le Fonds Monétaire International (FMI) sur le classement des pays les plus pauvres au monde où le Burundi se retrouve en deuxième position des pays le plus pauvre du monde, après le Soudan du Sud, avec un revenu de 1015 \$ (900 €) de PIB par habitant. « *La malnutrition touche plus d'un enfant sur 2 de moins de 5 ans tandis que l'instabilité politique et les tensions ethniques compliquent toute amélioration de la situation économique* ».¹⁶

Rien de surprenant : tous les signaux étaient au rouge depuis la mise en place de la CENI

Pour bien comprendre les enjeux du processus électoral 2025-2027 et les résultats attribués au parti CNDD-FDD par la commission nationale électorale indépendante (CENI), il convient de remonter à la phase préélectorale qui a débuté avec la désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendance (CENI). Le rappel de cette phase permet de comprendre le rétrécissement progressif de l'espace civique, une compétition électorale verrouillée notamment par un code électoral taillé sur mesure pour le parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Un processus électoral compromis dès le départ par la désignation d'un arbitre non consensuel et politiquement engagé

Le processus électoral 2025-2027 a été officiellement lancé avec la nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en décembre 2023. Dans son numéro 769 du vendredi 8 décembre 2023, l'éditorialiste du Journal IWACU dressait ce constat préoccupant : « La CENI est mal partie »¹⁷.

A l'annonce des noms des membres de la CENI, des voix se sont élevées pour dénoncer le caractère exclusif de la commission. Le parti Sahwanya-FRODEBU¹⁸ indiquait que « *l'approbation par le Sénat des candidats à la CENI témoigne d'une désignation unilatérale et monocolore qui perpétue la politique d'exclusion du CNDD-FDD, une démarche qui marginalise la diversité politique au Burundi* ». ¹⁹ Le même éditorialiste faisait un constat glaçant : « *Censée être la vigie de la démocratie, la CENI a toujours été accusée de manque de neutralité dans le jeu électoral. Elle n'a pas inspiré confiance pour une gestion transparente et équitable de la compétition électorale. Elle a été sous les feux des critiques* ». ²⁰ Réagissant à l'annonce des membres de la CENI, les acteurs politiques ont également, dans leur ensemble, exprimé des sentiments de surprise et d'insatisfaction. ²¹ Pour ces politiques, il n'y avait « aucun espoir pour que l'arbitre du jeu électoral en vue soit neutre ». ²²

¹⁵ Ibidem.

¹⁶ Care, 9/05/2025, **Les 10 pays les plus pauvres du monde en 2025**, Lien : <https://www.carefrance.org/actualites/les-10-pays-les-plus-pauvres-du-monde-en-2025/>

¹⁷ Journal IWACU, « CENI : Part du lion ou de l'Aigle ? », N°769, vendredi 8 décembre 2023, p.2.

¹⁸ Front pour la Démocratie au Burundi.

¹⁹ Ibidem

²⁰ Ibidem

²¹ Journal IWACU, « CENI : Part du lion ou de l'Aigle ? », op.cit., p.3. Pour Simon BIZIMUNGU, Secrétaire Général du Parti CNL (Congrès National pour la Liberté), la nomination des membres de la CENI était un mauvais départ à l'horizon des élections 2025. Pour Aloys BARICAKO du parti RANAC (Rassemblement National pour le Changement), « La liste des membres de la CENI était surprenant » tandis que le parti Sahwanya-FRODEBU estimait que « la mainmise du CNDD-FDD sur la CENI compromet l'équité des élections ».

²² Journal IWACU, « CENI : Part du lion ou de l'Aigle ? », op.cit, p.4.

A propos de la personne de Prosper Ntahorwamiye nommé président de la CENI, les réactions sur le forum des lecteurs d'IWACU étaient particulièrement acerbes. Plus d'un estimait que « **le match est déjà gagné par le CNDD-FDD** » ou encore que « **le pays s'enfoncé dans l'abîme** »²³. Ses interventions médiatiques lorsqu'il était porte-parole de cette commission en 2015 ou encore en sa qualité de Secrétaire Général et porte-parole du Gouvernement restaient encore bien présentes dans la mémoire des burundais.

Le processus d'enregistrement des électeurs a été marqué par le recours à des actes d'intimidation par l'Etat et des représentants du parti au pouvoir, et notamment sa ligue de jeunesse, Imbonerakure, pour forcer les citoyens à s'enregistrer sur les listes électorales²⁴. Il est devenu coutumier sur la période pré-électorale de devoir montrer le récépissé d'inscription pour pouvoir se déplacer, obtenir des documents administratifs ou mener certaines activités économiques en tant que commerçant. Cette stratégie de mobilisation par la force, qui a été constatée à travers tout le pays, aussi bien à Bujumbura que dans les zones rurales, participe à créer un climat de peur et d'intimidation, notamment envers les opposants politiques²⁵. Elle va également à l'encontre du droit pour chaque citoyen de participer librement au processus électoral.

Dans leur message du dimanche 14 avril 2024, les évêques catholiques du Burundi ont dressé un diagnostic sans faux-fuyant de la situation socio-économique et politique du pays : risque de monopartisme, assassinats et enlèvements, impunité, justice corrompue, pauvreté extrême²⁶.

Ces prélats ont rappelé que « **de par le passé de notre pays, nous savons combien le Burundi, de manière récurrente, a sombré dans la violence suite à l'exclusionnisme et à la recherche exacerbée du pouvoir** », avant d'avertir que ce risque demeure : « **Même aujourd'hui, cela demeure pour nous une préoccupation vu qu'il existe des signes de ceux qui voudraient nous faire revivre le système politique révolu du monopartisme** »²⁷. Ces mêmes prélats ont souhaité qu'un régime soit renforcé « **un régime qui fasse place à toutes les formations politiques y compris celles qui sont en opposition au parti au pouvoir, afin de permettre à tous les citoyens d'exprimer leurs idées à travers les médias d'Etat, l'organisation et la tenue des meetings en respect de la loi et sans aucune entrave** »²⁸.

L'analyse des listes des candidats aux élections législatives et communales par la CENI n'a également pas manqué de susciter des réactions d'insatisfaction dans le chef des politiques concernés. Dans son numéro du 14 mars 2025, le journal Iwacu s'interrogeait sur le processus électoral²⁹. La coalition Burundi Bwa Bose a été exclue par la CENI des élections des conseillers communaux dans toutes les communes du Burundi. L'argument avancé par la CENI était que les listes de cette coalition incluaient Agathon Rwasa et ses partisans. Pour la coalition, « **cette exclusion relève d'un dysfonctionnement flagrant et le manque d'impartialité dans l'organisation des élections laissant penser que ce processus ne respecte pas les principes de transparence et de liberté** »³⁰.

Outre les entraves orchestrées par la CENI et l'administration à l'endroit des partis politique d'opposition, il est à noter également que le processus électoral a été conduit dans un contexte particulier de manque de carburant, limitant davantage les marges de manœuvre de l'opposition dans l'organisation des descentes à la rencontre de ses militants et des campagnes électorales.

²³ <https://www.iwacu-burundi.org/ceni-le-senat-approuve-une-nouvelle-equipe/>

²⁴ Réseau Europe-Afrique centrale (EurAc), « *Sur la route des élections burundaises : entre bruits de bottes et effondrement économique* », Rapport sur la situation pré-électorale au Burundi 2025-2027, P.48.

²⁵ Ibidem.

²⁶ Journal IWACU, « *Message des Evêques catholiques. Un diagnostic glaçant* », N°788 du vendredi 19 avril 2024, p.3.

²⁷ Ibidem.

²⁸ Ibidem.

²⁹ Journal IWACU, « *Processus électoral, un dindon de la farce ?* », N°835, vendredi 14 mars 2025, p.1.

³⁰ Idem, p.3.

Dans un message du 7 mars 2025 publié sur son compte Facebook, la coalition Burundi Bwa Bose s'interrogeait sur l'impact de la pénurie récurrente de carburant sur l'organisation des élections : « *Le manque de carburant qui empêche l'organisation de réunions avec nos militants crée une pénurie de ressources nécessaires à la bonne conduite de la campagne. Nous nous demandons comment la campagne électorale pourra se dérouler si cette situation persiste* »³¹.

Parlant concrètement de la campagne électorale, les partis d'opposition ont dénoncé une campagne ponctuée d'intimidations, d'agressions physiques, de harcèlement et d'intolérance politique. Ils ont pointé du doigt les discours haineux, les abus d'autorité, les meetings empêchés ou interrompus qu'ils attribuent aux jeunes affiliés au parti au pouvoir et aux responsables de l'administration locale³².

***Un code électoral et ses textes d'application
taillés sur mesure pour le CNDD-FDD***

Le code électoral du Burundi pour la période électorale de 2025-2027 a été soigneusement façonné pour restreindre les possibilités de concurrence politique et consolider la domination du parti au pouvoir. En verrouillant les règles du jeu, ce code a

créé un environnement qui désavantage systématiquement les opposants, rendant pratiquement impossible toute alternative crédible.

Le 10 mars 2024, un congrès extraordinaire du CNL était convoqué sans l'accord ni de son Président, Agathon Rwasa, ni de son Secrétaire général. A l'issue de cette réunion, un nouveau dirigeant a été désigné à la tête du parti.

Dans son article 128, la loi organique de juin 2024 disposait qu'un candidat indépendant se devait de ne pas être membre d'un mouvement politique depuis au moins un an. Dans son article 2, le décret présidentiel n°100/187 du 7 décembre 2024 précise qu'un « membre d'un organe dirigeant d'un parti politique ne peut se porter candidat à ces élections au titre d'un indépendant qu'après l'expiration d'un délai de deux ans depuis son éviction ou sa démission de son parti politique d'origine ».

Cet article semble avoir été écrit afin d'écarter Agathon Rwasa de la course électorale de 2025, et ceci alors que la présidentielle de 2027 est déjà au cœur des stratégies politiques. Il était candidat en tant qu'indépendant dans une coalition regroupant des mouvements d'opposition pour 2025. La durée de non appartenance d'un an aurait pu être contestée entre mars 2024 et juin 2025.

Dans son analyse du code électoral de 2024, la coalition TLP³³ Burundi considère que ce code contient des « *dispositions discriminatoires et injustes* » et « *qui rendent compliqué l'exercice par les indépendants de leur droit d'éligibilité, avec comme conséquence inévitable leur exclusion du jeu politique* ».

Sur la base du décret présidentiel de décembre 2024, la CENI a réaffirmé le 3 janvier 2025 l'interdiction de la double appartenance à un parti. Les membres ou ex-membres du parti d'opposition du CNL ne peuvent donc pas se présenter sous la bannière de la coalition d'opposition ou en tant qu'indépendants. La Cour constitutionnelle a confirmé cette décision le 7 janvier 2025. Elle a également autorisé la coalition « Burundi Bwa Bose » à soumettre à nouveau des listes pour les élections.

³¹ Journal IWACU, « *Processus électoral, un dindon de la farce ?* », *op.cit.*, p.3.

³² Journal IWACU, « *Elections c'est fait* », N°847 du vendredi 6 juin 2025, p.2.

³³ Tournons La Page.

Les conséquences de la monopolisation des institutions étatiques par le CNDD-FDD

A la suite des élections contestées du 5 juin 2025, toutes les institutions étatiques se retrouvent aux mains du CNDD-FDD. Sur les 111 députés que compte l'Assemblée Nationale, ce parti en compte 108 auxquels s'ajoutent trois députés de l'ethnie Batwa. La situation est la même au niveau du Sénat.

Au niveau de l'administration provinciale et communale tous les postes sont exclusivement occupés par les membres du parti CNDD-FDD (gouverneurs de provinces, administrateurs communaux et conseillers communaux).



Le Sénat burundais a approuvé le jeudi 3 juillet 2025 la nomination de cinq nouveaux gouverneurs de province, tous issus du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau découpage administratif, qui ramène le nombre de provinces de 18 à 5. Sans surprise, l'opposition reste écartée de ce processus, renforçant ainsi l'hégémonie du parti présidentiel sur l'ensemble du territoire national.

La nouvelle carte administrative du pays présentée par les autorités comme une réforme de rationalisation administrative (*ci-contre la nouvelle carte administrative comprenant 5 provinces*), offre surtout au CNDD-FDD une occasion de verrouiller davantage l'appareil de l'État à tous les échelons. Le journal en ligne SOS Médias estime qu'en l'absence d'un

véritable débat démocratique et d'une opposition représentée, le parti présidentiel règne désormais sans partage sur l'ensemble du pays³⁴.

Tel est également le constat qui transparaît dans l'éditorial du journal IWACU dans son numéro 854 du vendredi 25 juillet 2025 : « *Quand les sénatoriales scellent le monopartisme* ». L'éditorialiste y rappelle, en effet, que « *dans ses ambitions affichées, si non dans son agenda politique, le CNDD-FDD semble vouloir régner sans partage* »³⁵. Il poursuit « *Ce qui n'était encore qu'un projet s'impose aujourd'hui comme une réalité à la lumière des scores écrasants obtenus lors des scrutins communaux, législatifs et sénatoriaux du 23 juillet 2025* »³⁶. Et il renchérit : « *Le doute n'est plus permis. Le rouleau compresseur est bel est bien lancé Il avance, balayant sur son passage les acquis d'années de lutte, les débats parlementaires animés, les nuits de négociation, les travaux en commission qui ont difficilement accouché d'une constitution consacrant le multipartisme* »³⁷ avant de s'interroger : « *Faut-il désormais taire la longue marche vers une démocratie pluraliste à peine instituée et déjà décapitée ? Devons-nous reléguer aux oubliettes les sacrifices consentis pour la restaurer ?* »³⁸.

<https://www.sosmediasburundi.org/2025/07/03/burundi-gouverneurs-nommes-opposition-absente-le-cndd-fdd-regne-sans-partage/?tztc=1>

³⁵ Journal IWACU, « *Quand les sénatoriales scellent le monopartisme* », N°854 du vendredi 25 juillet 2025, p.2.

³⁶ Ibidem.

³⁷ Ibidem.

³⁸ Ibidem.

Une chose est sûre : pour revenir officiellement au monopartisme, il ne manque qu'un décret. Certes, cela nécessitera quelques ajustements : amender la constitution, réviser certaines lois, faire passer le tout par les deux chambres du parlement qui sont aujourd'hui uniformément acquises au CNDD-FDD. Une formalité, tant le ton est déjà lancé. Dans les deux chambres du Parlement, plus question de fausses notes. L'unanimité devient la norme, le système de pensée unique, la règle.

Il convient de rappeler que, dans son dernier rapport de janvier 2025 sur l'espace civique, le consortium EU SEE classe le Burundi parmi les pays où l'espace civique est réprimé. Ce dernier se caractérise selon ce rapport par « *d'importantes restrictions à l'exercice des droits civils et politiques tels que les libertés d'expression, d'association et de réunion garanties par la Constitution de 2018 de la République du Burundi* »³⁹. Le rapport décrit également que « *les défenseurs des droits de l'homme, les activistes, les journalistes et les membres de l'opposition politique sont victimes d'intimidation, de harcèlement, d'arrestations et de détentions arbitraires, et de procédures judiciaires injustes* »⁴⁰

S'agissant des organisations de la société civile, le rapport précité indique que s'il en reste quelques-unes sur place, c'est toutefois la peur et la méfiance qui dominent sur tous les sujets, qu'il s'agisse de la jeunesse, de la culture, des questions sociales, de l'économie, de la mémoire, de la démocratie ou bien de la bonne gouvernance. Il résulte de cette répression une parole extrêmement prudente et le recours à des stratégies de dissimulation pour ne pas afficher des ambitions susceptibles d'être perçues comme suspectes aux yeux du pouvoir. Des méthodes de surveillance intensive des organisations de la société civile (OSC) ont été mises en place⁴¹.

Il n'est pas superflu de rappeler que l'homme opprimé cherchera toujours à se libérer de cette oppression comme l'insinue le 3^{ème} paragraphe du préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Peuples : « *Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression* ».

Le régime du CNDD-FDD devrait avoir à l'esprit que le peuple burundais n'acceptera pas indéfiniment de vivre l'oppression dont il est victime.

³⁹ Réseau Europe-Afrique centrale (EurAc), « *Sur la route des élections burundaises : entre bruits de bottes et effondrement économique* », *op.cit.*, p.32.

⁴⁰ Idem, p.31

⁴¹ Ibidem.

Préserver à tout prix des acquis de la démocratie

Les résultats des élections législatives et communales de 2025 marquent un tournant décisif pour la démocratie au Burundi. La concentration du pouvoir entre les mains d'un seul parti, conjuguée à la répression de l'opposition et à l'affaiblissement de la société civile, soulève des défis majeurs. Toutefois, des voies demeurent ouvertes pour restaurer un cadre démocratique fondé sur un cadre démocratique fondé sur un dialogue inclusif, des institutions crédibles et des réformes structurelles .

Bien que la situation semble se détériorer, l'histoire a montré que des mouvements populaires peuvent surgir et réclamer des réformes. La volonté de la jeunesse, des acteurs de la société civile et des partis politiques de l'opposition d'exiger un changement peut influencer l'avenir politique.

La préservation des acquis démocratiques au Burundi tout comme la lutte contre l'emprise d'un parti politique quelconque sur les institutions étatiques nécessitent une mobilisation concertée des différents acteurs de la société. Plusieurs actions peuvent être envisagées dans cette perspective notamment :

- La mise en œuvre d'un vaste programme d'éducation civique visant à informer la population sur les mécanismes démocratiques, le processus électoral et l'importance de l'engagement civique. Ce programme devra également inclure les mécanismes de surveillance et de dénonciation des violations des droits de l'homme et défendre les personnes persécutées pour leurs opinions politiques ainsi que les actions de plaidoyer auprès des organisations et institutions régionales et internationales en charge des droits de l'homme.
- L'unification et la structuration de l'opposition politique pour faire entendre sa voix et formuler un programme commun qui répond aux préoccupations des Burundais et qui défende les principes démocratiques. Elle devra songer à l'organisation des campagnes électorales efficaces qui mettent en avant des candidats compétents et qui engagent les électeurs à participer activement. L'opposition doit aussi s'habituer à l'utilisation des Forums Internationaux en saisissant les instances régionales et internationales pour faire entendre la voix de l'opposition et demander des sanctions ou des mesures contre les abus du pouvoir.
- La société civile et l'opposition politique doivent promouvoir des programmes d'éducation citoyenne visant à renforcer la culture de la redevabilité. Ces initiatives devraient permettre à la population à demander des comptes aux élus et au gouvernement concernant la gestion des ressources publiques et la mise en œuvre des politiques socio-économiques.
- L'utilisation stratégique des médias (à travers les réseaux sociaux, la presse écrite, etc.) doit être renforcée par des parties prenantes pour exprimer des préoccupations, partager des informations et mobiliser autour des causes démocratiques.

La tâche de préserver les acquis démocratiques au Burundi est complexe et nécessite des efforts concertés et soutenus de tous les acteurs de la société. En renforçant la collaboration entre la société civile, l'opposition politique et la population, il est possible de créer un environnement propice à la démocratie et au développement économique, tout en contrant les dérives autoritaires.

Une mobilisation collective et bien organisée peut être un puissant levier pour la transformation et l'édification d'un Burundi démocratique et prospère. Même en dehors de tout recours à la force, une forte mobilisation collective notamment à travers les campagnes de désobéissance civile peuvent faire plier le régime et accepter les négociations et l'ouverture de l'espace démocratique.

Conclusion et recommandations

Avec processus électoral 2025 et 2027 en cours, le Burundi poursuit sa descente aux enfers face aux profondes failles des scrutins qui consacrent la domination d'un parti hégémonique dans un contexte de crise économique marqué par une pauvreté extrême des populations, exacerbée par diverses pénuries dont celles des devises et du carburant.

Ces élections se sont déroulées dans un climat de restriction de la liberté d'expression, de violation des droits de l'homme et de limitations sur le terrain politique, avec une opposition largement mise à l'écart d'où les résultats qui en sont sortis consacrent incontestablement l'emprise du CNDD-FDD sur les institutions nationales rendant quasiment impossible toute alternative politique viable.

Dès lors, les hautes autorités du pays, à commencer par le Chef de l'Etat, devaient prendre conscience du fait qu'ils « *préparent une tombe suffisamment grande pour contenir le Burundi* » au lieu de désigner les fonctionnaires comme bouc émissaires qui n'ont aucune responsabilité dans la déliquescence de l'Etat de droit et de la mauvaise gouvernance qui frappent de plein fouet le pays.

En conséquence, tout doit être mis en œuvre pour inverser positivement la tendance car autrement, la persistance des violations des droits civils, politiques et socio-économiques risque d'alimenter une dynamique de radicalisation, favorisant un cycle répétitifs de protestations, de répression et de mécontentement qui peut, au final, nuire à la stabilité du pays et de la région des Grands Lacs dans son ensemble.

Pour ce faire, il est particulièrement recommandé ce qui suit :

➤ **Au Gouvernement du Burundi**

- Renforcer et assurer l'indépendance des institutions judiciaires pour garantir que les droits et libertés de la personne humaine soient garantis et protégés.
- Mettre en place des mécanismes efficaces pour enquêter et poursuivre les violations des droits de l'homme.
- Promouvoir des réformes permettant une véritable pluralité politique et une représentation équitable des différentes parties prenantes.

➤ **Aux organisations de la société civile**

- Organiser des campagnes d'information sur les droits de l'homme et la participation civique.
- Établir des missions d'observation électorale pour assurer la transparence et la légitimité du processus.
- Former les acteurs de la société civile sur la documentation et le plaidoyer en faveur des droits humains.

➤ **Aux partis politiques d'opposition**

- Favoriser l'unité au sein de l'opposition pour présenter des alternatives crédibles et cohérentes aux électeurs.
- Surveiller la situation des droits de l'homme et établir des mécanismes de suivi pour documenter les abus et informer la communauté internationale.
- Encourager les citoyens à s'informer et exiger la redevabilité des élus sur les questions de gouvernance.
- Encourager des initiatives communautaires pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme et les victimes de violations.